



Jeudi 7 octobre 2010

**Monsieur le Ministre,
allez-vous laisser disparaître la moitié
des Centres d'Information et d'Orientation ?**

Les organisations syndicales nationales SNES-FSU, CGT Educ'action, SUD éducation, SNFOLC, SGEN-CFDT et SE-UNSA se sont réunies le 30 septembre. Elles tiennent, à nouveau, à vous alerter, Monsieur le Ministre, sur la situation extrêmement préoccupante du réseau des Centres d'Information et d'Orientation (CIO) sur l'ensemble du territoire.

La décision de plusieurs Conseils Généraux de ne plus financer les dépenses de fonctionnement des CIO départementaux, qu'ils assimilent à de nouveaux transferts de charge, met les services en grande difficulté pour remplir leurs missions. Mais force est de constater que l'attitude des rectorats n'a pas consisté à rechercher tous les moyens de préserver le potentiel de services de proximité que représentent les CIO. Bien au contraire, vos services demandent aux Recteurs de s'engager dans une politique de « restructuration » du réseau qui se traduit sur le terrain par des fermetures et des fusions de CIO sans grande attention pour le service rendu aux usagers, en particulier aux jeunes et à leur famille.

Ainsi, en Saône-et-Loire, sur les sept CIO que comptait le département seuls trois subsistent. Devant les réactions d'opposition des élus, des enseignants et des parents, c'est dans l'urgence que les directeurs des autres CIO ont été chargés de trouver des solutions d'hébergement « gratuites ». Mais des postes de personnels administratifs indispensables à l'accueil du public ont été supprimés, certains locaux sont inadaptés et les conditions de travail de nos collègues sont désastreuses. Ceux-ci font, en cette rentrée, la douloureuse expérience d'avoir à se battre seuls pour défendre les conditions minimales de l'exercice de leur mission de service public.

Dans plusieurs départements dont la Seine-Maritime, le Nord, le Tarn, le Cher, l'Ille-et-Vilaine, la Moselle et la Meurthe-et-Moselle, les Conseils Généraux ont annoncé leur intention de ne plus contribuer aux frais de fonctionnement et de loyer des CIO dont ils avaient la charge, dès Janvier 2011. Dans d'autres départements, des projets sont à l'étude mais les personnels et leurs élus en sont rarement informés. Des rumeurs insistantes font état de la fermeture d'un CIO sur deux, soit 250 environ.

A plusieurs reprises, Monsieur le Ministre, vous avez réaffirmé votre souci de l'amélioration de l'orientation des élèves et l'engagement déterminé de l'Etat pour y parvenir. Nous ne pouvons donc accepter que le réseau des CIO, premier service public pour l'accueil, l'information et les conseils sur la scolarité et l'orientation, soit ainsi réduit de moitié, au prétexte que le service dématérialisé se met en place.

Les collégiens et les lycéens ont exprimé à plusieurs reprises dans diverses consultations leur souhait de pouvoir rencontrer plus souvent les conseillers d'orientation-psychologues dans leur établissement ou au CIO. Les familles veulent, à juste titre, être plus étroitement associées à la scolarité et à l'orientation de leurs enfants. Comment pourront-ils être mieux entendus s'ils ne disposent plus de CIO dans leur district scolaire et doivent parcourir parfois plus de 50 kilomètres pour en trouver un ?

Cette « réorganisation » du réseau survient au moment où le Délégué à l'Information et à l'Orientation va proposer les modalités de mise en application de la loi de Novembre 2009 sur l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie. Nos organisations adhèrent au principe que tout salarié puisse bénéficier pour ses projets de formation ou de reconversion d'interventions de qualité assurées par le service public. Mais elles contestent le refus de prendre en compte la spécificité du public adolescent, en formation initiale. Elles dénoncent les tentations de regroupement de personnels de qualifications et de formations différentes, dans des structures uniques, fonctionnant avec des accueils polyvalents, non adaptés à la diversité des publics. Plusieurs expériences récentes devraient pourtant inciter à la prudence.

Par ailleurs, la traduction des travaux du groupe de travail ministériel risque d'aboutir à une réécriture du décret statutaire et à une redéfinition complète des missions.

Les organisations syndicales, soussignées, vous demandent solennellement, Monsieur le Ministre, de ne pas laisser démanteler le réseau des CIO et de les recevoir afin d'examiner les moyens de le préserver et de le promouvoir. Elles vous prient de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de leurs salutations respectueuses.